

Les diagnostics immobiliers obligatoires.
sauf nouvelle réglementation, nous consulter pour plus d'informations.

DIAGNOSTICS TRANSACTIONS

DIAGNOSTICS	CHAMPS D'APPLICATION	DUREE DE VALIDITE
AMIANTE 	Tous les biens bâtis dont le permis de construire est antérieur au 1er juillet 1997, Y compris : immeubles à usage professionnel, bureau, bâtiment agricole...	<i>Diagnostcs réalisés après le 1er janvier 2013, définitive en cas de modification des lieux. Si présence tous les 3 ans.</i>
PLOMB 	Parties privatives d'immeubles d'habitation, construit avant le 1er janvier 1949 (maisons, appartements).	<i>1 an si présence - Illimité si absence</i>
DPE 	Parties privatives. Obligatoire pour tout ou partie de bâtiments clos, couvert, chauffé.	<i>10 ans</i>
ELECTRICITE 	Parties privatives des locaux à usage d'habitation et de leurs dépendances : diagnostics des installations d'électricité de plus de 15 ans.	<i>3 ans</i>
GAZ 	Diagnostic des installations gaz de plus de 15 ans.	<i>3 ans</i>
LOI CARREZ 	Tout lot en copropriété d'une surface au sol supérieure à 8 m ² , sauf cave, garage, parking. Chaque mesurage doit être réalisé en se référant au titre de propriété qui doit pouvoir être consulté par le diagnostiqueur.	<i>Permanent, sauf en cas de modification des lieux.</i>
ERP 	Tout bien immobilier bâti ou non bâti dans le champ d'un plan de prévention des risques (PPR) ou en zone sismique.	<i>6 mois</i>
ASSAINISSEMENT	Parties privatives des locaux à usage d'habitation et de leurs dépendances. S'adresser à la mairie - SPANC	<i>Selon décret municipal</i>

PARTIES COMMUNES

DIAGNOSTICS	CHAMPS D'APPLICATION	DUREE DE VALIDITE
AMIANTE 	Dossier technique amiante (DTA) : si date du permis de construire antérieure au 1er juillet 1997.	<i>Absence : permanent - Présence : 3 ans</i>
PLOMB 	Tout immeuble ou partie d'immeuble bâti avant le 1er janvier 1949.	<i>Sans limite de validité.</i>

DIAGNOSTICS LOCATIONS

DIAGNOSTICS	CHAMPS D'APPLICATION	DUREE DE VALIDITE
AMIANTE 	Bâtiments ou lots à usage d'habitation. Champ d'application : flocage, faux plafonds. A mettre à la disposition du locataire.	Absence : permanent - Présence : 3 ans
PLOMB 	Parties privatives d'immeubles d'habitation, construit avant le 1er janvier 1949 (maisons, appartements).	1 an si présence - Illimité si absence
DPE 	Bâtiments ou lots à usage d'habitation. Obligatoire pour toute ou partie de bâtiment clos, couvert, chauffé.	10 ans
LOI BOUTIN 	Parties privatives d'immeubles à usage d'habitation, mesurage de la surface habitable.	Permanent, sauf en cas de modification des lieux.
ERP 	Tout bien immobilier bâti ou non bâti dans le champ d'un plan de prévention des risques (PPR) ou en zone sismique.	6 mois
ELECTRICITE 	Parties privatives des locaux à usage d'habitation constituant la résidence principale du preneur et dans leurs dépendances. Application à partir du 01/07/2017 pour les appartements permis de construire délivré avant 01/01/1975. Sinon applicable au 01/01/2018 pour tous logements dont installations + de 15 ans.	6 ans
GAZ 	Parties privatives des locaux à usage d'habitation constituant la résidence principale du preneur et dans leurs dépendances. Application à partir du 01/07/2017 pour les appartements permis de construire délivré avant 01/01/1975. Sinon applicable au 01/01/2018 pour tous logements dont installations + de 15 ans.	6 ans

DIAGNOSTICS LOCAUX COMMERCIAUX VENTE ET LOCATION

DIAGNOSTICS	CHAMPS D'APPLICATION	DUREE DE VALIDITE
AMIANTE 	A effectuer avant le 31 janvier 2006. Dossier technique amiante (DTA) : si date du permis de construire antérieure au 1er juillet 1997	Absence : permanent - 3 ans si présence
DPE 	Obligatoire pour toute ou partie de bâtiment clos, couvert, chauffé.	10 ans
LOI CARREZ 	Lot en copropriété d'une surface au sol supérieure à 8 m ² sauf cave, parking et garage. Mesurage réalisé en se référant au titre propriété à consulter par le diagnostiqueur.	Permanent, sauf en cas de modification des lieux.
ERP 	Tout bien immobilier bâti ou non bâti dans le champ d'un plan de prévention des risques (PPR) ou en zone sismique.	6 mois